

REVISED – Règlement eBay sur les bijoux, les métaux précieux et les perles en vrac

Vous pouvez vendre des bijoux, des métaux précieux et des perles en vrac sur le site eBay, à condition que les annonces respectent les règles, y compris celles sur le placement d'annonces dans les bonnes catégories et sur la divulgation d'informations claires et exactes dans les descriptions. Pour en savoir plus, jetez un coup d'œil à la section Exemples ci-dessous.

Une annonce qui semble présenter un objet ou la valeur de celui-ci sous un faux jour peut être annulée.

Toute violation de ces règles peut entraîner les conséquences suivantes :

- Annulation d'une annonce
- Limites sur les privilèges associés au compte
- Suspension d'un compte
- Perte des frais et commissions d'eBay pour les annonces annulées
- Perte du statut de PowerSeller

Exemples

Catégories Bijouterie fine et Bijoux de mode

Pour placer une annonce dans la catégorie Bijouterie fine, la monture du bijou et les pierres, le cas échéant, doivent remplir les critères suivants :

- la monture est constituée d'un métal précieux massif, par exemple de l'or au titre minimal de 10 carats, de l'argent fin au titre minimal de 925/1000 ou de métaux du groupe platine au titre minimal de 850/1000;
- la monture n'est pas plaquée ni doublée;
- toutes les pierres du bijou ont les propriétés optiques, physiques et chimiques des pierres naturelles;
- les perles sont dites naturelles ou de culture.

Vous devez placer votre annonce dans la catégorie Bijoux de mode si :

- la monture du bijou est faite d'un métal précieux massif, mais que les pierres sont synthétiques;
- les pierres du bijou sont naturelles, mais la monture est faite d'un métal plaqué d'or;
- la pierre principale est naturelle, mais elle est accentuée par des pierres synthétiques;
- la pierre principale est synthétique, mais elle est accentuée par des pierres naturelles.

Diamants

Un diamant est un minéral naturel essentiellement composé de carbone pur, cristallisé dans le système isométrique, et dont :

- la dureté est de 10;
 - la gravité est d'environ 3,52;
 - l'indice de réfraction est de 2,42.
-
- **Bijou de diamants** : Pour mettre en vente un bijou de diamants, vous devez choisir les Caractéristiques de l'objet correspondant aux diamants de votre bijou. Voici les options offertes :
 - Naturel, non traité : pour décrire un diamant naturel qui n'a pas été traité
 - Traitement principal de la pierre : pour décrire tout traitement dont a fait l'objet un diamant naturel; par exemple, si la clarté du diamant naturel a été améliorée, la description devrait dire « clarté améliorée »
 - **Diamant non monté** : Pour mettre en vente un diamant non monté, vous devez choisir la catégorie correspondant aux caractéristiques du diamant. Voici les options offertes :
 - Diamant naturel : pour décrire un diamant naturel qui n'a pas été traité
 - Diamant naturel traité : pour décrire un diamant naturel qui a fait l'objet d'un traitement (par exemple, amélioration de la clarté pour atténuer les imperfections)
 - Si les définitions ci-dessus ne s'appliquent pas à la pierre en question, vous ne pouvez mettre en vente cette pierre dans les catégories Diamant ou Bijouterie fine ni utiliser le terme « diamant » dans le titre de votre annonce ou dans la description de l'objet. Vous devez préciser la matière dont la pierre est faite, par exemple :
 - Plastique
 - Verre
 - Zirconium cubique
 - Diamonique
 - Briolite
 - Moissanite
 - Pierre du Rhin
 - Titanate de strontium
 - Quartz

Pierres précieuses

- Vous pouvez mettre en vente dans la catégorie Bijouterie fine des pierres précieuses véritables ayant été traitées à condition que vous sélectionniez l'option pertinente dans les Caractéristique de l'objet pour décrire le traitement principal de la pierre en question. De plus, pour les pierres précieuses traitées, vous devez préciser clairement dans l'annonce si le traitement :
 - n'est pas permanent;
 - nécessite des soins particuliers;
 - influence grandement la valeur de la pierre.
- Vous pouvez uniquement mettre en vente les pierres synthétiques dans ces catégories :
 - Bijoux de mode
 - Fiançailles et mariage
 - Catégories réservées aux pierres en question (par exemple « Perle, imitation » ou « Pierres synthétiques »)
 - Autre
- Vous ne pouvez en aucun cas mettre en vente des pierres synthétiques dans les catégories de Bijouterie fine ou celles des pierres précieuses véritables telles que Opale, Rubis, Perle, etc.
- Si la composition minérale de la pierre que vous désirez mettre en vente n'est pas identique à celle du minéral naturel, vous devez l'indiquer clairement à chaque mention de l'objet dans l'annonce. Par exemple, vous devrez parler de « perle d'imitation » ou de « rubis synthétique » dans le titre de l'annonce et la description de l'objet pour les pierres en question.

Pierres en vrac

Vous pouvez uniquement mettre en vente des pierres en vrac dans la catégorie Pierres en vrac.

Métaux précieux

Par « métal précieux », on entend l'un ou l'autre des métaux suivants :

- de l'or, au titre minimal de 10 carats;
- de l'argent, au titre minimal de 925/1000
- un métal du groupe platine, au titre minimal de 850/1000.

Un métal précieux massif n'est pas plaqué ni doublé. Si l'objet que vous désirez mettre en vente ne satisfait pas les critères des métaux précieux ci-dessus, vous devez suivre l'une ou l'autre des directives suivantes :

- ne pas mettre en vente d'objet en métal plaqué ou doublé dans la catégorie Bijouterie fine;
- mettre en vente l'objet dans la catégorie Plaqué ou doublé correspondant à l'objet en question, ou sélectionner l'option « Plaqué » ou « Doublé » dans les Caractéristiques de l'objet;
- décrire clairement la nature du métal précieux à chaque mention dans l'annonce; par exemple, utiliser les termes « plaqué d'or » à condition que l'alliage contienne de l'or au titre minimal de 10 carats; utiliser également les qualificatifs applicables à l'objet en question, tels que « plaqué » ou « doublé », chaque fois que le terme « or » apparaît dans la description
- utiliser, au besoin, des abréviations comme G.F. (doublé d'or), G.P. (plaqué d'or) ou G.E.P. (électroplaqué d'or) dans l'annonce.

Bijoux en coquillages de Niihau

L'État d'Hawaii réglemente la vente et la publicité des bijoux faits à partir des coquillages rares provenant de l'île hawaïenne Niihau. Pour vendre ce type d'objet, vous devez suivre des directives précises :

- vous pouvez utiliser le terme « Niihau » ou l'une de ses variantes orthographiques, telles que « Ni'ihau » ou « Niihaun », à condition que vous puissiez certifier dans votre annonce que l'objet a été fabriqué à Hawaii à 100 % avec des coquillages de Niihau véritables. Si vous utilisez ces termes, assurez-vous de le faire en conformité avec la loi hawaïenne, et particulièrement avec l'[article révisé 486-118.5 de la loi hawaïenne](#);
- pour dire qu'un objet est composé de coquillages de Niihau, l'objet en question doit être composé à 80 % de coquillages de Niihau et avoir été fabriqué à Hawaii; vous devrez indiquer le pourcentage exact de coquillages de Niihau provenant effectivement de l'île de Niihau, les eaux ou les plages d'où proviennent les coquillages de l'objet.

Pourquoi eBay a-t-elle adopté ce règlement?

Pour améliorer l'expérience d'achat sur eBay, la vente de bijoux sur les sites eBay américain et canadien est soumise à de nouvelles règles exigeant que les vendeurs fournissent des renseignements importants dans les titres et les descriptions de leurs annonces. Ces règles ont été conçues pour que les acheteurs potentiels aient une idée claire des objets mis en vente avant de s'engager à l'acheter.